

Bureau – Conseil de la Métropole

Les élus du Conseil de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis hier soir en Bureau et en Conseil. Lors de cette séance, ont été adoptées d'importantes délibérations qui tracent la feuille de route pour la Métropole Rouen Normandie.

Pour un accompagnement concret vers l'emploi

- La Métropole Rouen Normandie s'est engagée à favoriser l'emploi des publics en insertion en utilisant la commande publique comme levier d'action. Pour cela, elle inscrit des clauses d'insertion dans ses marchés réalisant ainsi plus d'un million d'heures insertion depuis 1997, et suit la concrétisation des démarches mises en œuvre par les entreprises. Son expertise reconnue lui permet d'intervenir en accompagnement de plus d'une vingtaine de maîtres d'ouvrage du territoire. Chaque année, près de 300 demandeurs d'emploi obtiennent un contrat de travail.



Le traité de concession Ecoquartier Flaubert a intégré une clause d'insertion

C'est en raison de cette expertise que la SNCF sollicite un soutien technique de la collectivité pour accompagner la réalisation des démarches insertion prévues dans ses marchés.

Parmi les marchés que la SNCF envisage d'ouvrir à l'emploi en insertion se trouve les travaux de réhabilitation des bâtiments de la gare Rouen Rive Droite qui doivent démarrer au mois d'avril 2016. Ce projet est intégré dans un protocole partenarial pour la modernisation de la gare et la rénovation de ses abords signé conjointement par la Région, SNCF Mobilités et la Métropole Normandie Rouen.

- Issu du mouvement d'éducation populaire, le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) a pour objectif de proposer une information jeunesse définie et garantie par l'Etat, il propose également des actions efficaces à l'échelle du territoire métropolitain dans le cadre de son service jobs et de son forum « Trouver un job » qui a lieu tous les ans au printemps.

En 2015, le bilan du Forum Job est le suivant : 18 000 guides jobs édités, 227 annonces affichées, 6 165 postes proposés dans l'année, 27 entreprises présentes et près de 2 000 visiteurs. Cette année, le forum se déroulera le 25 mars à la Halle aux toiles à Rouen. Pour toutes ses missions, la Métropole décide d'attribuer une subvention de 20 000 € au CRIJ.

- Le retour de la grande convention d'affaires Africa-Europa
La Chambre de Commerce et d'industrie de Normandie organise, du 4 au 6 juillet 2016, la prochaine convention d'affaires Africa-Europa à la Halle aux toiles à Rouen. Cette manifestation qui a déjà eu lieu en 2010 et 2013 à Rouen est reconfigurée à l'échelle de la vallée de la Seine. Cette convention d'affaires multisectorielle (agriculture, santé, artisanat, logistique, industries, tertiaire, énergies, tourisme...) a pour objectifs d'encourager les entreprises normandes, françaises et européennes à trouver de nouveaux marchés à l'export sur le continent africain, de faciliter les collaborations entre entreprises et acteurs économiques des deux continents et de promouvoir la Normandie, car la région est, derrière l'Ile-de-France, celle qui exporte le plus vers l'Afrique avec 13 % des exportations nationales avec notamment l'activité du Grand Port Maritime de Rouen, très tourné vers les échanges avec l'Afrique. L'ambition est d'accueillir à Rouen 400 entreprises, 200 africaines, 200 européennes (dont une soixantaine d'entreprises normandes, autant d'entreprises franciliennes et des opérateurs européens). Pour l'organisation de cette convention, la Métropole alloue une subvention de 15 000 € à la CCI de Normandie.

L'exercice de la compétence urbanisme par la Métropole : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

- La Métropole exerce la compétence PLU depuis la 1^{er} janvier 2015 en lieu et place des communes et mène à ce titre pour leur compte des procédures simplifiées (modifications, mises en comptabilité) des PLU communaux existants, en attendant l'entrée en vigueur du PLU Intercommunal dont le Conseil du 12 octobre 2015 a prescrit l'élaboration. Plus d'une dizaine de délibérations portant sur cette procédure ont été adoptées par le Conseil, concernant les communes de :

- Rouen et Petit-Quevilly pour la réalisation de l'Ecoquartier Flaubert situé sur les 2 communes
- Saint-Martin-de-Boscherville
- Le Trait-Yainville
- Cléon
- Quevillon
- Sahurs
- Belbeuf
- Moulineaux
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Jumièges

- Le projet de contournement Est de Rouen – liaison A28-A13 est placé sous maîtrise d'ouvrage de l'État. Suite à la concertation et dans la perspective du lancement des études préalables à la déclaration d'utilité publique, les acteurs locaux (la Métropole Rouen Normandie, la Région Normandie, les Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, le Pays entre Seine et Bray et le Pays du Vexin) ont travaillé ensemble pour définir les engagements communs à prendre pour réaliser le projet avec les niveaux d'exigence requis en matière de rigueur, de transparence, de qualité des études environnementales et d'intégration du projet dans le milieu humain et naturel. Ce travail a permis de formaliser une charte qui retient trois axes stratégiques destinés à structurer la démarche :

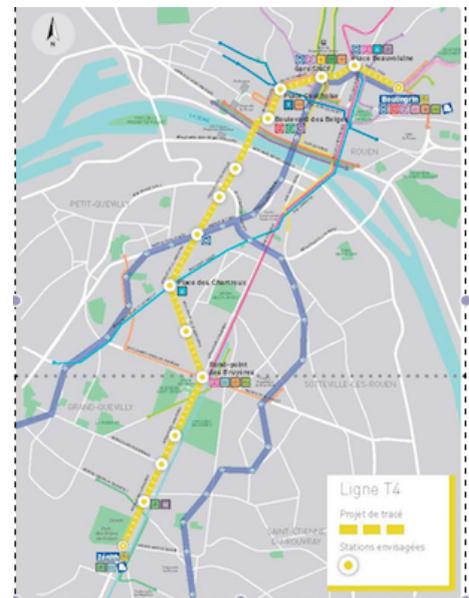
- enjeux économiques ;
- enjeux de mobilités ;
- enjeux d'aménagement et de paysage.

Pour Ligne T4 : une étape importante

Le projet T4, la nouvelle ligne de bus à haut niveau de service vient de franchir une étape importante suite à l'étude d'impact et à l'enquête publique réalisée du 6 novembre au 7 décembre 2015.

Le commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen, a émis un avis favorable sur la déclaration d'utilité publique relative au projet en janvier 2016.

Le projet de la nouvelle ligne T4 est donc déclaré d'intérêt général par la Métropole Rouen Normandie. Elle complètera le maillage du réseau structurant de transport en commun par un axe Nord / Sud de 8,5kms desservant des quartiers regroupant environ 53 000 habitants et proposant ainsi une alternative efficace à l'utilisation de la voiture.



Pour préserver la biodiversité de son territoire

- La Métropole a défini son plan d'actions biodiversité pour la période 2015-2020 qui vise à préserver et gérer les différentes trames écologiques du territoire ainsi que la biodiversité. La préservation de la flore remarquable du territoire de la Métropole est également l'un des objectifs ciblés dans ce plan d'actions.

Dans ce but, la Métropole vient de renouveler un partenariat (2016-2020) avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie (CENHN) et le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) qui a déjà permis d'engager la restauration de sites, la mise en gestion de coteaux avec des éleveurs, la réalisation d'un état des lieux de la valeur écologique des habitats de pelouses calcicoles, le recensement des stations d'espèces messicoles à l'échelle du territoire de la Métropole, la récolte de graines d'espèces menacées, la mise en œuvre d'une parcelle conservatoire pour les espèces messicoles...



Les plateaux calcicoles des coteaux de la Métropole

Au titre de l'année 2016, il est proposé de travailler avec le CBNBL sur les missions suivantes :

- Assistance scientifique sur la connaissance, la préservation et la valorisation des plantes messicoles et de leurs habitats (la parcelle conservatoire implantée au Trait, et la station d'Iberis amara à Belbeuf) ;
- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de préservation des espèces les plus menacées du territoire de la Métropole ;
- Assistance botanique de la Métropole sur des projets d'aménagements ou de gestion.

Pour ce qui concerne le CENHN, les missions confiées en 2016 seront les suivantes :

- Préserver, restaurer et gérer les pelouses calcicoles sur les secteurs de Belbeuf, Darnétal, Hénouville...
- Conserver les espèces messicoles, mieux appréhender les attentes et les contraintes des exploitants agricoles et sensibiliser les acteurs non agricoles

- Afin de répondre aux enjeux du développement durable, la Métropole Rouen Normandie souhaite prendre en compte la maîtrise de l'énergie et, plus largement, le changement climatique dans la mise en œuvre de ses politiques. La collectivité est soumise à deux obligations légales : la réalisation d'un Bilan Carbone, sur le périmètre de son patrimoine et de ses services, et la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Pour cela, elle souhaite s'engager dans une démarche de labellisation CIT'ERGIE : outil opérationnel portée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Il comprend, entre autre, la labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur.

A travers cette démarche, la Métropole s'engage à :

- établir un état des lieux sur la base du catalogue CIT'ERGIE, composé de 79 actions. Un nouveau Bilan Carbone sera réalisé afin de compléter ce diagnostic,
- élaborer un programme pluriannuel de la politique énergie-climat, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- participer au réseau des collectivités engagées dans le processus CIT'ERGIE sur le territoire métropolitain,
- mandater un auditeur externe pour la labellisation CIT'ERGIE.

Pour un territoire solidaire

La Métropole apporte son soutien à l'investissement des communes afin de faciliter la vie des habitants qui utilisent les services municipaux. En janvier 2016, elle a créé un fonds de soutien aux investissements à hauteur de 60 millions d'euros sur la période 2016-2020 : le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC).

Pour les communes de moins de 4 500 habitants, ce fonds peut être cumulé avec les Fonds d'aides en investissement qui leur est réservé. C'est dans ce cadre que la commune de La Londe sollicite la Métropole pour réaliser des travaux de rénovation de la salle des fêtes (désamiantage d'une partie du bâtiment et à la mise aux normes de l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite).

La Métropole accorde à la commune une aide de près de 12 300€.

La société civile au cœur des concertations publiques de la Métropole

Sur le territoire de la Métropole, l'exercice de la démocratie « consultative » passe par le Conseil consultatif de développement (CCD) métropolitain, qui rassemble les forces vives du territoire et permet de les associer aux changements importants que connaît l'agglomération.

La composition du CCD reflète la volonté de représenter l'ensemble de ces forces vives, en respectant les objectifs de parité, d'équilibre territorial, économique, sociologique... Les membres du CCD sont désignés par le Président de la Métropole et participent à titre personnel. Le Conseil consultatif de développement compte à ce jour 245 membres titulaires et représentants, répartis en quatre collèges :

- Collège des acteurs économiques, organisations socioprofessionnelles et syndicales,
- Collège des organismes publics et assimilés, enseignement et formation, recherche, innovation et santé,
- Collège vie locale et associative, culture et sport,
- Collège des personnalités qualifiées.

La Métropole adopte le rapport d'activité 2015 du CCD. Quelques chiffres clés pour l'année 2015 :

- 30 participants en moyenne par commission thématique (rayonnement et attractivité vallée de Seine / Grands projets urbains / Planification et aménagement du territoire / Ville respirable et citoyenne)
- 80 participants en moyenne lors des séances plénières
- 3 réunions plénières
- 25 réunions en commission thématique
- + de 1 000 heures bénévoles cumulées
- 5 contributions écrites transmises aux services de la Métropole
- 1 contribution écrite transmise au commissaire enquêteur de l'enquête publique pour le projet de bus à haut niveau de service ligne T4.



Suite aux réflexions de la commission Chemins de la citoyenneté du CCD de la Métropole, appelant à impliquer et mobiliser les publics habituellement éloignés des instances consultatives, la Métropole propose la mise en place d'un collège des représentants sociaux réunissant les habitants et les personnalités qualifiées au sein du Conseil.

C'est pourquoi un appel à participation a été lancé sur une durée de trois mois en ce début d'année. 145 habitants ont pu faire part de leur souhait de contribuer à la construction d'une métropole plus solidaire, plus démocratique et plus citoyenne.

Contacts

Sophie CHARBONNIER
Attachée de presse
Métropole Rouen Normandie
02 32 76 84 24 / 06 46 15 34 21